

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES

Seizième année. - N° 5.723

ABONNEMENTS:

1 AN	1800	1800	
Nièvre et Limfr...	44.00	25.00	13.00
Autres départem...	52.00	28.00	15.00
Union postale...	82.00	43.00	22.00

TELEPHONE: 2-47 & 2-48

Administration et Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS
Publicité (annonces et réclames) : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTÉ CHEQUES POSTAUX : Paris 772-43 — REGISTRE DU COMMERCE : N° 57

DIMANCHE
26
OCTOBRE 1924



LUDENDORFF
L'ex-quadier-maître général mène aux
élections le parti militaire allemand
Phot. Meurisse Cl. Paris-Centre

UN COMMENTAIRE
QUI S'IMPOSE

**"L'anticléricalisme
n'est pas un article
d'exportation"**

GAMBETTA

Notre confrère Aux Ecoutes, toujours
bien informé, écrit :

M. Aristide Briand, qui n'avait accepté le
poste honorifique de délégué à Genève et
d'héritier présumé de M. Léon Bourgeois
que parce que la chance de succéder à M.
Herriot lui paraissait incertaine, ou en tout
cas lointaine, commence à croire mathe-
niant qu'il ne se passera pas longtemps
sans qu'on fasse appel à ses services, et
son passage à la Société des Nations n'est
pas étranger à ce sentiment.

Une des choses qui l'ont le plus frappé, à
Genève, dans ses conversations avec ses
collègues étrangers, c'est la désapprobation
profonde, indignée ou scandalisée, soulevée
parmi tous nos amis par le représentant anti-
catholique de M. Herriot. Le représentant
du Canada, en particulier, est venu l'adu-
rer, le supplier de dire à notre gouverne-
ment que cette politique soulevait le Cana-
da contre la France, et il n'a pas crain-
t d'ajouter que si la guerre recommençait, le
Canada ne marcherait plus avec nous. M.
Bénard et le représentant de la Petite-En-
tente se sont exprimés dans le même sens.
Les Anglais n'ont pas caché leur stupeur.
Bref, unanimité.

Mais les catholiques se laisseront-ils
faire ?

CE N'EST PAS SUFFISANT

Les demandes de pensions
doivent être imprescriptibles

Paris, 25 octobre. — En vertu des textes
actuellement en vigueur, les demandes de
pensions militaires pour infirmités ou pour
cause de mort, doivent être introduites dans
le délai de cinq ans. Il en est de même des
demandes de révision pour aggravation.

D'accord avec les associations de mutilés,
les ministères des pensions et des finances
ont estimé qu'il était contraire à l'équité et
inconciliable avec le principe du droit à
réparation inscrit à l'article premier de la
loi du 31 mars 1919, que l'on puisse refuser
soit une pension, soit une révision, unique-
ment parce que les infirmités se sont tardive-
ment manifestées ou aggravées.

MM. Bovier-Lapierre et Clément déposent
dès la rentrée du Parlement un pro-
jet de loi prorogeant de deux ans le délai
imparti aux anciens militaires pour présen-
ter leurs demandes de pensions ou de révi-
sions.

LE TRIOMPHE DU MILITARISME BOCHÉ

Les organisateurs du mouvement
"Consul" sont acquittés

Berlin, 25 octobre. — Les débats du procès in-
tent à l'organisation "Consul" par la Cour
suprême de Leipzig se sont terminés par un
verdict général d'accusation. Il fallait s'at-
tendre. Au cours de ce singulier procès, pas un
seul témoin n'a, en effet, été entendu. Les dé-
bats se sont trouvés réduits à un entretien
plat de l'ancien entre le président et les six ac-
cusés.

Le pressé nationaliste, qui poussait ce matin
ces cris de joie, déclare qu'il ne reste rien de
l'accusation et que l'organisation "Consul" soit
absolument justifiée par le réquisitoire du pro-
cureur général. Pour elle l'arrestation des ac-
cusés était même illégale, car c'étaient eux qui
avaient sauvé la République allemande lors de
l'insurrection polonaise en Haute-Silésie.

La profession de foi électrale
de M. Lloyd George

Londres, 25 octobre. — La profession de
foi électrale de M. Lloyd George est ré-
digée à la fois en anglais et en gallois. El-
le est sans doute la plus courte de toutes
celles présentées par les candidats de tout
le pays, et elle consiste en l'unique phrase
suivante :

Si vous consentez à m'envoyer au Parle-
ment, je promets de m'opposer au gaspillage
d'argent anglais au profit de la révolution
russe. »

M. Lloyd George évite ainsi de rappeler
les erreurs par lesquelles le brouillon Gal-
lois contribua si fort à mettre l'Angleterre,
la France, et toute l'Europe, dans le gâchis
actuel.

Il est, en effet, le grand responsable des
mauvais accords entre alliés et l'avéne-
ment des travailleurs au pouvoir.



M. LLOYD GEORGE

SEZNEC DÉFEND SA TÊTE AVEC SANG-FROID

Quiquer, 25 octobre. — L'audience
aura été accablante pour Sezne, au moins dans la deuxième partie de l'in-
terrogatoire, celle qui porta sur le mystérieux Scherdy, sur la prétendue vente de
Trançay et sur les faits qui ont immédiatement
précédé le départ de Rennes vers
Paris. Tous ces faits certes étaient appa-
rents dans l'acte d'accusation, groupés en
un terrible faisceau de présomptions aussi
lourdes qu'effroyablement concordantes,
mais leur gravité s'est accusée plus terrible
encore à l'audience. Soulignées et mises
en relief par l'indigence des explications
de l'accusé, interrogé pendant plus de trois
heures, sans interruption, par un magis-
trat clairvoyant, possédant le dossier dans
ses plus intimes détails, débordant aussi
de conclusions formées hier au terme de
son long interrogatoire, Sezne a repris ce
matin sa figure souriante. Tout d'abord,
calme et maître de lui, on ouvre en sa
présence une caisse dans laquelle avaient
été placées les pièces à conviction : la valise
Quémeneur, la mallette que l'accusé
avait emportée à son départ de Morlaix.

Est-ce la Cadillac de Sezne ?

Dès la reprise de l'audience, le président
s'occupe d'identifier l'automobile, vue à 8
kilomètres de Houdan, alors que son con-
ducteur

— Vous reconnaissiez la valise de Quémeneur,
interroge le président ?

— Je ne sais si c'est la valise de Quémeneur,
répond Sezne, tout ce que je puis dire, c'est
qu'elle lui ressemble.

— Vous avez toujours prétendu que votre
compagnon vous avait quitté pour prendre le
train de Paris, où il était pressé d'arriver pour
ne pas manquer un rendez-vous ?

— C'est du moins ce qu'il m'a dit.

Mais à quel endroit Quémeneur aurait-il
"A quelle heure Quémeneur vous a-t-il quitté ?"

On sait que l'accusé avait désigné d'a-
bord Dreux comme le lieu de séparation,
puis ensuite Houdan. Le président va re-
prendre en insistant sur chaque détail, les
deux versions de l'accusé.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— J'examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

— Entre 9 heures et 9 heures et demie.

— Mais ce n'était pas à la gare de Dreux ?

— Je examine chacune des versions et je vous de-
mande de dire ici pour l'édification de MM. les
juges, ce que vous avez dit à l'instruction sur
votre passage à Dreux, encore que vous soyez
revenu sur ces déclarations. Ainsi vous avez
déclaré que votre auto avait heurté une barrière
dans la gare. Devant M. Vidal, commissaire de
la Sureté générale sur les lieux même vous
avez indiqué que cette gare était bien celle où
vous vous êtes séparé de votre camarade.

— A quelle heure Quémeneur vous aurait-il
quitté ?

PARIS-CENTRE publierà prochainement :

BEAU DANDY



Baroness ORCZY - Louis d'ARVERS

DERNIÈRE HEURE

L'accord ne se fera pas avec les Soviets...

C'EST DE L'ANGLETERRE QUE NOUS PARLONS

Londres, 25 octobre. — Les journaux reproduisent la note du Foreign Office au chargé d'affaires soviétique à Londres, relative à la propagande révolutionnaire suscitée par le document de Zinoview aux communistes britanniques.

Plusieurs organes consacrent de longs articles à ce sujet, soulignant, tel que le « Daily Telegraph », que depuis quelque temps déjà, le Foreign Office était en possession de ce document extraordinaire. D'autres journaux, notamment le « Daily Express », prévoient que la publication de ce document en pleine campagne électorale, pourra produire deux effets distincts : où elle enflammera davantage l'opinion publique contre les Russes et conséquemment contre les socialistes ; ou elle fera rassoir l'indépendance du gouvernement socialiste et prouvera qu'il n'est pas à la solde de Moscou.

Suivant certains milieux politiques, ajouté le « Daily Express », on pensait généralement hier soir, que les socialistes, prévoyant le désastre qui les attend, ont saisi cette affaire comme un prétexte pour rompre toutes négociations avec les Soviets au sujet de l'emprunt.

Pour les « Daily News », la publication de ce document achèvera de détruire complètement dans l'opinion publique, toute sympathie qui pourrait encore y subsister en faveur du traité anglo-russe.

Le « Times » qualifie la note du Foreign Office de remarquable, et montre que le préfet ministre, qui défend la cause du traité anglo-russe qu'il consentit à signer, ait, à la dernière heure, l'occasion de protester et de dénoncer la campagne révolutionnaire, en invoquant le nom du roi qu'il avait omis sur le traité. C'est, dit le journal, un repentir tardif, et il est difficile de croire que le pays confiera à nouveau, à un semblable leader, la conduite des affaires de l'Empire.

Pourtant, Seznec veut bien consentir à déclarer qu'il a passé la journée à travailler. Le soir, à 21 h. 15, il aurait pris le train pour Paris, où il séjournait pendant toute la journée du lendemain.

Vous avez sans doute une raison importante pour faire un si long voyage ?

Assurément, j'avais à m'entretenir d'une affaire avec un avoué.

N'aviez-vous pas eu la pensée de prévenir Seznec de votre voyage à Paris ?

J'en avais pas à le faire, car je comptais le rencontrer à l'hôtel de Normandie, où je suis effectivement présenté pour demander si on l'y avait vu.

La caissière n'a pas conservé le souvenir qu'on lui ait demandé M. Quémeneur, nous nous étions pas inquiétés de Schardt pendant ce voyage ?

On ne peut pas tout faire dans une journée.

Par contre, on constate que ce même jour Seznec s'est présenté deux fois au bureau de poste, boulevard Malesherbes, pour y réclamer un billet adressé posté restante, à Quémeneur, et contenant un chèque de 60.000 francs.

Mais comment connaît-il le chèque ?

Ce chèque était barré par suite d'une erreur d'ailleurs, car M. Pouliquen avait décidé d'envoyer un chèque non barré à son frère, afin de lui permettre de le toucher sans difficultés.

Quémeneur n'avait en effet, à Paris, aucun compte en banque. L'accusé avait-il pu croire à l'envoi d'un chèque non barré ? Il semble que non, et le président n'insiste aucunement sur ce point.

En tout cas, Seznec, seul, pouvait connaître l'envoi du chèque posté restante, autre M. Quémeneur et M. Pouliquen.

Telle est l'opinion du président. Ce n'est pas celle de M. Kahn, qui soutient énergiquement son avis, que Seznec approuve par un retentissant « Très bien ».

Le président. — Lorsque M. Quémeneur est venu s'enquérir de son frère auprès de vous, vous avez pas troublé. Elle a constaté que vous aviez rongé.

Seznec. — Je n'ai jamais changé de couleur, en aucune circonstance de ma vie.

Le président. — Le 10 juin, lorsque M. Pouliquen est venu vous voir, vous avez été décontenancé.

Seznec. — Pas plus décontenancé qu'aujourd'hui.

Le président. — Vous êtes allé à Rennes, avec le commissaire Vial, pour y faire des recherches. Elles sont restées vaines.

Seznec. — Je n'y suis allé que sur l'instigation du commissaire.

On rit, à ce mot « instance », car à ce moment de l'enquête la police n'était plus à user de prières à Seznec.

Pris en défaut

Suivant l'accusation, la machine sur laquelle ont été tapés les actes de vente de Traouze, a été achetée à Seznec au Havre, le 13 juin. Elle a été découverte chez Seznec le 16 juillet, au cours d'une perquisition.

Ah ! merci bien !

L'alliance des républicains nationaux ou militants de la barrière avec les socialistes ?

Si les républicains nationaux veulent s'efforcer sous le manteau public, ils n'ont qu'à se présenter comme telle coalition.

On ne fait pas alliance avec les gens qui ont fait contre Millerand l'ignoble coup de feu de juillet dernier.

On ne fait pas alliance avec les gens qui se sont conduits comme des porcs avec les Clarisses d'Alençon, et qui sont assez abjects pour vouloir au lendemain de la guerre, appliquer aux catholiques en France, les infâmes lois d'exception du combisme !

On ne fait pas alliance quand on est le parti de l'ordre, et non de l'ordre et de la concorde nationale, avec les incroyables qui lâchent la barre-dessus le marché, pour leur complaisance, leur lèvrent le budget à piler, provoquant inévitablement une nouvelle vague de hausses des prix.

Le président. — Je vous ferai observer qu'en fait, il n'y a pas de danger pour le pays, ce n'est pas le communisme qui, par sa rude et brutale franchise, met en garde les plus sounds et les plus avéugles ; c'est le Bloc des gauches qui, sous l'égide de nos amis de la socialité, s'est mis en mœurs, dans les assises de la socialité, à faire des protestations, ce qui est facile, car ils prétendent être des convaincus de la bonté d'une telle cause.

Comme le comité peut être appelé à se réunir assez souvent et quelquefois d'urgence, il a été décidé d'y faire figurer sur tous les adhérents habiliés Nevers ; les délégués qui seront nommés dans chaque région ou canton, devant avoir un rôle important qui utilisera leur activité dans la recherche et le regroupement des adhérents.

On a nommé les membres du comité : MM. Bartot, Nandrot, de Noury, Darnagac, Burdinat, d'Assy, d'Angljean.

Le comité se réunira jeudi prochain, 30

courant, pour élire son bureau, étudier la question des délégués à nommer dans chaque centre ou pour chaque canton et prendre connaissance des diverses propositions qui lui sont déjà parvenues.

LA LIVRE A 86.20

Où sont les promesses du 11 mai ?

M. Albert-Péti (Journal des Bébés) :

Paris, 25 octobre. — Les quelques demandes de devises étrangères qui se sont produites aujourd'hui sur le marché libre des changes aux approches de l'échéance de fin de mois, ont assez facilement leur contre-partie. Les cours ont donc peu varié. La livre clôture à 86.20 et le dollar à 19.20.

UN DON TOUCHANT DU PAPE

Toulouse, 25 octobre. — Le Pape a fait paraître la présidence de la Société « La Brindille d'Or », un bijou d'or finement ciselé d'une grande valeur. Ce bijou sera vendu au profit de l'œuvre dont le but est de fleurir les tombes des soldats morts pour la patrie et de secourir discrètement leurs vieux parents.

PREVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 25 octobre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée

Région parisienne : Temps nuageux et brumeux se courrant. Quelques pluies dans la seconde partie de la journée. Vent de sud à sud-est, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire.

Le temps du Centre : Temps nuageux, se courrant, avec pluies. Vent de sud, 2 à 5 mètres. Température en faible hausse.

Région du Massif Central : Temps nuageux, avec pluies. Vent de sud, 3 à 5 mètres. Température stationnaire

ALLIER

MOULINS

Après l'arrestation de l'Italien auteur présumé des cambriolages

L'interrogatoire de l'Italien Ciarletta, arrêté dans les Alpes-Maritimes, dans les circonstances que à Paris-Centre, a été relâché hier, et qui est à nouveau d'être l'un des auteurs des cambriolages commis chez M. Butin et Mme Lamouroux, n'a rien avoué de nouveau. L'Italien a persisté à déclarer que les titres trouvés en sa possession lui avaient été ramenés par son frère. Qui est présentement ce frère ? C'est ce que Ciarletta n'a pas voulu dire d'une façon précise.

Les assises s'ouvriront lundi

Voici la liste des jurés appelés à siéger au cours de la session d'assises qui s'ouvrira demain lundi après-midi :

Juges titulaires

MM. Jean Beyrot, négociant à Chappes; Etienne Galiot, négociant à Moulins; Louis Soucachet, fermier à Brouzet-vernier; Louis Piolot, épicier au Montet; François Planchon, hôtelier à La Chapelle; Antonin Veisse, voyageur de commerce à Moulins.

Jean Contamine, charbon à Saint-Genest; Jean-Baptiste Maziérol, négociant en vins et maire de Villeneuve; Emile Perrot, agriculteur à Saint-Victor; Pierre Signoret, métayer à Lusigny; Charles Mahiaud, cultivateur à Saint-Bonnet-Tronçais.

Clément Dufour, propriétaire à Varennes; Joseph Pajot, bûcher et maire de Jenas; Pierre Lagoüte, bûcher et à Jaligny; André Gilbert, agriculteur à Theneuille; Léon Bourgognon, pharmacien à Moulins; Lucien Collet, propriétaire à Mazirat à Moulins.

Victor Terret, propriétaire à Varennes; Clément Mélémer, propriétaire à Montord; Claude Germain, industriel à Gannat; François Chasaigne, négociant à Gannat; Henri Gannard, chevalier à Montluc; François Auger, agriculteur à Saint-Leon.

Paul André, cultivateur et Archignat; Emile Béguet, tourneur à Moulins; Clément Bardeux, hôtelier à Vichy; Etienne Rondeperre, propriétaire à Lurçat; Clémence Ataloung, agriculteur à Chenuet-le-Vieux; Jacques Bousquet, vigneron à Domrémy.

François Charbonier, comptable à Moulins; François Lacroix, charbon à Nizérolles; Antoine Perrichon, architecte à Vichy; Henri Ducloux, réchauffeur à Moulins; André James, jardinier à Vichy; Gilbert Barathon, hôtelier à grande; Antoine Michel, cultivateur à Hauterive.

Jurés supplémentaires

MM. Pierre Soucachet, agriculteur à Moulins; Clément Testard, contrôleur à la caisse d'épargne à Moulins; Henri Oeo, employé au Crédit Lyonnais, à Moulins; Marcel Leturcq, négociant à Moulins.

OFFICE DEPARTEMENTAL DES PUPILLES DE LA NATION

Le conseil d'administration de l'Office départemental des Pupilles de la nation s'est réuni, sous la présidence de M. Moisson, préfet d'Allier, dans une salle de la préfecture, le jeudi 23 octobre, à 10 heures.

M. le préfet adresse quelques mots de bienvenue aux membres nouveaux du conseil d'administration et ses remerciements à ceux qui ont quitté l'Office.

Un communiqué détaillé des séances de la section permanente et de la commission des bourses a été donné au conseil d'administration. L'assemblée a également eu connaissance des nouveaux décrets (16 juillet et 25 juillet 1924) concernant les Pupilles de la nation. Le conseil a ensuite approuvé la protestation de sa section permanente sur les modifications que l'Office national compte apporter au texte du budget.

Des mesures ont été prises pour assurer la réunion d'un congrès des représentants des sections cantonales le 16 novembre prochain.

L'application de la loi du 17 avril 1924, au personnel de l'Office et l'affiliation de ce personnel à une caisse de retraites a été décidée.

Le projet de budget 1925 a été discuté et provisoirement arrêté en recettes et en dépenses à la somme de un million cent mille cent quatre-vingt-quinze francs.

À ce sujet, l'Office a émis le vœu que les communes qui ont voté des subventions aux Pupilles de la nation veuillent bien les mandater avant la fin de l'année.

Un avis favorable a été donné à une demande d'autorisation de prise en garde de vingt Pupilles de la nation, formulée par le Bon Pasteur de Moulins, et les prix de journée ainsi que les mesures de contrôle ont été déterminées. La procédure proposée en vue de l'émancipation d'un Pupille de la nation a été approuvée.

Rallye Bourbonnais. — Le Rallye Bourbonnais réunit, comme chaque année la fête de Saint-Hubert.

A cette occasion, un concert de trompes de chasse sera donné à la cathédrale à midi, le 9 novembre, et une aubade à Jacquemart.

Syndicat des locataires. — Communiqué : Locataires, attention ! la date du 4 novembre prochain, et qui veulent bénéficier de la loi 1924 doivent adhérer au Syndicat et y puiser leurs renseignements.

Le matin de 9 à 11 heures, à la Bourse du travail, permanence pour les adhésions. Ceux qui n'ont pas retiré leur carte peuvent venir les chercher.

La révision de l'évaluation des propriétés non bâties. — Le Syndicat des agriculteurs de l'Allier pour la journée de vendredi 26 octobre.

Le matin, temps beau, rougeaux, frais.

Le thermomètre indiquait à 7 heures du matin, 5°6 ; à midi, 12° ; maxima, 13°8 ; minima, 5°.

Pression barométrique 756 m.m.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Si- beaux, 5, place de la Liberté, un chapelet ; par M. Prolat, rue Laussat, à Yzeure, un sac à main.

A la Chorale. — L'assemblée générale annuelle de la Chorale aura lieu jeudi 30 octobre, à 20 h. 30 au siège social, Café de Paris.

Ordre du jour : comptes du trésorier, nomination du bureau, propositions diverses.

Chambre des avoués. — La chambre des avoués de Moulins vient de composer comme suit son bureau pour l'année judiciaire 1924-1925 :

MM. Dauvois, président ; Héraud, syndic ; Pruvot, rapporteur ; Vivier, secrétaire-trésorier.

Accidents du travail. — Pierre Pion, 58 ans, manouvre, qui d'Allier, a été blessé au membre gauche en chargeant une pièce de fonte.

Marcel Thébault, serrurier à Yzeure, s'est piqué au bras droit avec une pointe.

Accident mortel. — M. Gilbert Mourlon, marchand de bois, rue du Pont-Gingoux, victime du grave accident que « Paris-Centre » a relaté hier, a succombé à l'hôpital Saint-Joseph.

SAINTE-PLAISIR

Vol. — 33 poules, estimées 450 francs, ont été volées dans le poulailler de M. Jean Laroche, cultivateur à Ramaux, commune de Saint-Plaist.

CHATEL-PERRON

Incendie. — Dans la nuit du 21 au 22 octobre, un incendie a détruit un bâtiment appartenant au colonel Collas, de Chatelet-Perron, et son contenu. Ce sinistre est attribué à la foudre.

Le bâtiment n'était pas assuré.

THENEUILLE

Le prix du pain. — Le prix du pain a été fixé à 1 fr. 28 le kilo.

Accident du travail. — En procédant à la réfection d'une tolouse, Jean Berger, charpentier, a été atteint violemment à l'œil gauche par un chaufil provoquant le sectionnement de la paupière.

MONTLUCON

LE RELEVEMENT DES FERMAGES DE PECHE

M. Paul Constans, député de l'Allier, maire de Montluçon, a reçu du ministre de l'agriculture la lettre suivante :

« Monsieur le Député et cher collègue, Vous avez bien voulu m'offrir mon attention sur le relèvement des fermages demandés aux associations de pêcheurs à la ligne de Montluçon et de Vézère, pour les lois qui doivent leur être concédées aménablement.

« L'honneur de vous faire connaître que la loi du 11 juin 1923 a chargé le département des finances (service des domaines), de fixer les conditions pécuniaires de la location des biens domainiaux. Je n'ai donc pas qualité pour donner une suite aux réclamations visant la quotité des loyers imposés.

« Je crois toutefois, pouvoir vous dire que le rendement du droit de pêche appartenant à l'Etat dans les cours d'eau navigables ou non, tables non canalisées, s'est révélé très insuffisant, le service des domaines et celui des eaux et forêts ont procédé, de concert, dans le courant du premier semestre de l'année en cours, à une révision alternative des valeurs locatives.

« Je déclare que les fermages demandés aux associations, en instance de concession, sont fixés arbitrairement.

« J'ajoute que, ces associations étant à même d'obtenir pour l'exécution de leurs travaux pénitentiaires, des allocations sur les fonds des Jeux, il leur sera possible de supporter, sans gêne, les majorations de loyer, que j'estime dans les circonstances actuelles tout à fait normales. »

LE NOUVEAU REGIME DES PENSIONS

M. Paul Constans, député de l'Allier, a reçu de M. le ministre des pensions la réponse suivante :

« Les dispositions de la loi du 14 avril 1924, sur le nouveau régime des pensions civiles et militaires, ne sont pas applicables aux agents des chemins de fer qui jouissent, en ce qui concerne les retraites, d'une réglementation spéciale. Les hommes reçus vont toutefois conformément à leurs engagements d'accorder à leurs agents retraites des pensionnements égaux à celles qui résultent pour les fonctionnaires de l'Etat. Je la cite : la loi du 14 avril 1924.

Mais cette loi, à la même époque, visant le personnel des réseaux secondaires et le veau d'empêtrage, mentionnée par l'honorables parlementaire, ne peut être, à aucun égard, considérée comme tributaire de la loi dont il s'agit.

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE TIENDRA AUJOURD'HUI UNE REUNION D'ETUDES

Les réunions eurent lieu au local des œuvres ouvrières, 3, rue Porte-Fouquet.

Voici le programme :

Messe à 9 heures ; première séance à 10 heures ; banquet à midi ; deuxième séance à 11 heures ; conférence à 12 heures, par M. Frangol de Menthon.

Les Poules montrougeoises

Le banquet de la Société amicale des poules montrougeoises aura lieu aujourd'hui dimanche à midi, réstaurant Mourier, rue de la République.

L'Union des travailleurs Montluçonnais

Le 11 octobre, à la réunion générale trimestrielle, qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 11 heures, à la Maison de la Mutualité.

Arrêté du conseil d'administration. — Sur une plainte de M. Flotras, administrateur au P. O., auquel il a été donné, dans une salle de la préfecture, le jeudi 23 octobre, à 10 heures.

M. le préfet adresse quelques mots de bienvenue aux membres nouveaux du conseil d'administration et ses remerciements à ceux qui ont quitté l'Office.

Un communiqué détaillé des séances de la section permanente et de la commission des bourses a été donné au conseil d'administration. L'assemblée a également eu connaissance des nouveaux décrets (16 juillet et 25 juillet 1924) concernant les Pupilles de la nation. Le conseil a ensuite approuvé la protestation de sa section permanente sur les modifications que l'Office national compte apporter au texte du budget.

Des mesures ont été prises pour assurer la réunion d'un congrès des représentants des sections cantonales le 16 novembre prochain.

L'application de la loi du 17 avril 1924, au personnel de l'Office et l'affiliation de ce personnel à une caisse de retraites a été décidée.

Le projet de budget 1925 a été discuté et provisoirement arrêté en recettes et en dépenses à la somme de un million cent mille cent quatre-vingt-quinze francs.

À ce sujet, l'Office a émis le vœu que les communes qui ont voté des subventions aux Pupilles de la nation veuillent bien les mandater avant la fin de l'année.

Un avis favorable a été donné à une demande d'autorisation de prise en garde de vingt Pupilles de la nation, formulée par le Bon Pasteur de Moulins, et les prix de journée ainsi que les mesures de contrôle ont été déterminées. La procédure proposée en vue de l'émancipation d'un Pupille de la nation a été approuvée.

Rallye Bourbonnais. — Le Rallye Bourbonnais réunit, comme chaque année la fête de Saint-Hubert.

A cette occasion, un concert de trompes de chasse sera donné à la cathédrale à midi, le 9 novembre, et une aubade à Jacquemart.

Syndicat des locataires. — Communiqué : Locataires, attention ! la date du 4 novembre prochain, et qui veulent bénéficier de la loi 1924 doivent adhérer au Syndicat et y puiser leurs renseignements.

Le matin de 9 à 11 heures, à la Bourse du travail, permanence pour les adhésions. Ceux qui n'ont pas retiré leur carte peuvent venir les chercher.

La révision de l'évaluation des propriétés non bâties. — Le Syndicat des agriculteurs de l'Allier pour la journée de vendredi 26 octobre.

Le matin, temps beau, rougeaux, frais.

Le thermomètre indiquait à 7 heures du matin, 5°6 ; à midi, 12° ; maxima, 13°8 ; minima, 5°.

Pression barométrique 756 m.m.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Si- beaux, 5, place de la Liberté, un chapelet ; par M. Prolat, rue Laussat, à Yzeure, un sac à main.

A la Chorale. — L'assemblée générale annuelle de la Chorale aura lieu jeudi 30 octobre, à 20 h. 30 au siège social, Café de Paris.

Ordre du jour : comptes du trésorier, nomination du bureau, propositions diverses.

Chambre des avoués. — La chambre des avoués de Moulins vient de composer comme suit son bureau pour l'année judiciaire 1924-1925 :

MM. Dauvois, président ; Héraud, syndic ; Pruvot, rapporteur ; Vivier, secrétaire-trésorier.

Accidents du travail. — Pierre Pion, 58 ans, manouvre, qui d'Allier, a été blessé au membre gauche en chargeant une pièce de fonte.

Marcel Thébault, serrurier à Yzeure, s'est piqué au bras droit avec une pointe.

Accident mortel. — M. Gilbert Mourlon, marchand de bois, rue du Pont-Gingoux, victime du grave accident que « Paris-Centre » a relaté hier, a succombé à l'hôpital Saint-Joseph.

SAINTE-PLAISIR

Vol. — 33 poules, estimées 450 francs, ont été volées dans le poulailler de M. Jean Laroche, cultivateur à Ramaux, commune de Saint-Plaist.

CHATEL-PERRON

Incendie. — Dans la nuit du 21 au 22 octobre, un incendie a détruit un bâtiment appartenant au colonel Collas, de Chatelet-Perron, et son contenu. Ce sinistre est attribué à la foudre.

Le bâtiment n'était pas assuré.

THENEUILLE

Le prix du pain. — Le prix du pain a été fixé à 1 fr. 28 le kilo.

Accident du travail. — En procédant à la réfection d'une tolouse, Jean Berger, charpentier, a été atteint violemment à l'œil gauche par un chaufil provoquant le sectionnement de la paupière.

La foire-concours d'automne de Nevers

organisée par le Syndicat des éleveurs

a obtenu hier un gros succès

Un veau primé a été payé 10.000 fr.

On a vendu entre 4 et 8.000 fr.

</div

CHER

SANCERRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le repos hebdomadaire dans les boulangeries, boucheries et charcuteries

Par arrêté du M. le préfet du Cher, à partir du 1^{er} novembre, les boutiques de boulangerie existant dans la commune de Bourges seront fermées au public toute la journée du dimanche, pour le repos hebdomadaire. Cette interdiction s'étend à la vente et au colportage sur tout le territoire de la commune, outre des pains ordinaires, des différents articles de boulangerie tels que petits pains, croissants, etc., fabriqués par des pâtissiers.

Boulangeries à Vierzon

Un arrêté semblable prescrit la fermeture des boutiques de boulangerie des 4 communes de l'agglomération vierzonnaise, pour le lundi de chaque semaine. L'interdiction de la vente et du colportage s'applique, en outre, à la commune de Saint-Hilaire-de-Court.

Boucheries de Bourges

Les boutiques de boucherie existant dans la ville de Bourges seront, à partir du 1^{er} novembre, fermées au public, pendant toute la journée du lundi. Cette interdiction s'étend à la vente ainsi qu'au colportage de la viande fraîche ou frigorifiée, dans toutes les maisons de commerce et sur les marchés.

Charcuteries de Bourges

En ce qui concerne les boutiques de charcuterie, la fermeture en a été fixée au dimanche. L'interdiction s'étend à la vente ainsi qu'au colportage du porc frais ou frigorifié, de la charcuterie fraîche ou conservée, et des salaisons, dans toutes les maisons de commerce et sur les marchés. Lorsqu'une semaine comprendra deux jours fériés, l'application de la fermeture ne s'appliquera qu'à l'après-midi de ces deux jours. Des dérogations pourront être accordées à tous les charcutiers qui feront une demande motivée.

BOURGES

Communauté des bouchers. — La chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Bourges se trouve ainsi composée pour l'année judiciaire 1924-1925 : M^e Brunet, à Bourges, syndic-président ; M^e Lepannetier, à Vierzon, rapporteur ; M^e Ménétrier, à Bourges, trésorier ; M^e Rousseau, Ménin, secrétaire ; M^e Dumard, aux Aix, membre.

Musique du 95^e R. I. — Voici le programme d'aujourd'hui dimanche 26 octobre, de 15 heures à 16 heures au jardin de l'hôtel de ville : 1. Sous les draperies, allegro (J. Wagner) ; 2. Don Juan, ouverture (W. Mozart) ; 3. Le Chemineau (Xavier Leroux), prélude du 2^e acte ; 4. La Navarraise, fantaisie (J. Massenet) ; 5. Parfum d'éventail, valse (Nico Ghika).

Brevet supérieur (2^e session). — Deux candidats et six candidates se sont présentées aux épreuves de la 2^e session. Un candidat et cinq candidates ont été définitivement admis.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit, 6°2 ; du jour, 16° ; hauteur barométrique, 755 mm.

Prévisions : Nuageux à éclaircissements avec toujours tendance à la pluie.

(Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Etat civil : Naissance. — Pierre Moquay, rue de Cosses, 14.

Publications de mariages. — Jean Vignolet, cultivateur, Châteauneuf, et Louise Sallaut, Pierre Remançon, fabricant de voitures, et Marie-Louise Carré ; Vincent Courtois, employé de chemin de fer à Paris, et Marie Guérin ; Albert Lebreux, ingénieur à Cluny, et Suzanne Chaléat.

Déces. — Léa Delmas, 18 ans, route de Marguine. — Camille Matile, 59 ans, boulevard d'Avranches, 5. — François Bregnon, 73 ans, deuxième route de Bellevue. — Jeanne Prouté, 22 ans, rue Saint-Ursule, 16.

MENETOU-COUTURE

FETE ANNUELLE DE SAINT-CAPRAIS

Rappelons le programme des fêtes d'aujourd'hui 26 octobre.

À 14 heures, course de bicyclettes : parcours, Saint-Louis, Feuillarde, Menetou-Couture, trois tours. Prime de 10 francs au premier tour.

1^{er} prix, 60 francs ; 2^{er} prix, 40 francs ; 3^{er} prix, 20 francs ; 4^{er} prix, 10 francs.

À 15 heures courses à pied, courses en sac.

Diverses récompenses sont attribuées à ces courses.

La commission décline toute responsabilité en cas d'accidents.

Bals publics, tirs, loteries, jeux et attractions diverses.

Illuminations, grand feu d'artifice.

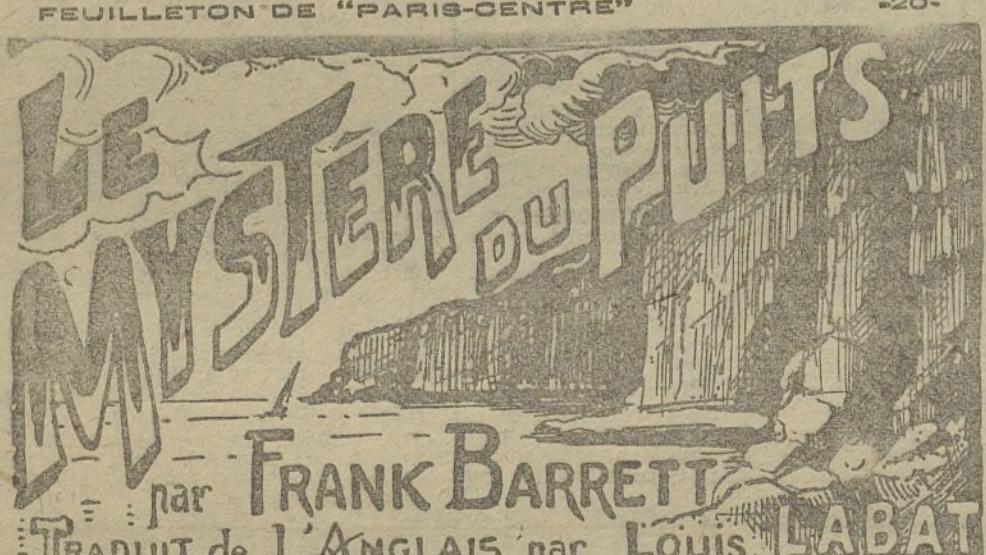
NERONDES

Le prix du pain. — Par arrêté municipal, le pain est vendu, depuis le 22 octobre, à raison de 1 fr. 20 le kilo.

Si vous voulez la qualité EXIGEZ
Le Rhum "St-Esprit"
DEMANDEZ LE PARTOUT

FEUILLETON DE "PARIS-CENTRE"

-20-



(Suite)

Il y avait au coin de la rue une auberge dont le vieux Peter avait dû me voir venir. Il s'avancait en faisant des embardements, tellement que ses mains parcheminées, aux maigres doigts crochus et noueux, pendait sur ses genoux, et que, pour me voir, il était obligé de renverser la tête.

Il était comme hiver, il portait une vareuse par-dessus un tricot de laine ; une toque de fourrure lui couvrait tout le front, et, rabatant les oreilles, s'enfonçait jusqu'aux sourcils raides qui surplombaient ses yeux noirs, caves et hostiles. Sa peau avait la couleur d'une vieille toile tannée par le soleil. Entre ses pommettes saillantes et son maxillaire inférieur, ses joues

étaient presque son menton caduc, tout hérissé de poils. Il flétrissait sur ses jambes écarquillées. Et il était ainsi l'échantillon d'humanité le plus étrange qu'un pût rencontrer, et le moins aimable. Son attitude exprimait ouvertement le défi. Elle signifiait : « Me voilà, je n'ai pas peur de vous. Qu'avez-vous à me dire ? »

J'estimais que ce n'était ni le lieu ni le moment de lui demander compte de ses méfaits. J'avais hâte d'être rentré. Je craignais pour Psyché, dont je devinais, en le voyant, qu'il n'ignorait plus la fuite.

Il avait dû me suivre à la ville ; et il se campait à présent devant moi. J'obliquai sur le trottoir ; il obliqua aussi, pour me faire face.

« Prenez garde qu'il ne vous mordre, monsieur ! » ricana un homme à la porte de l'auberge.

Je passai vite, regagnai le milieu de la

LA MESAVENTURE DU CULTIVATEUR
Son magot, qu'il avait caché secrètement est dilapidé par les rats

Le tribunal a prononcé les condamnations

Le tribunal a prononcé les cond

Les Sports Renseignements agricoles

Union sportive nivernaise (2) contre
École normale de Varzy

Aujourd'hui, à 14 h. 30, aura lieu la rencontre de ces deux équipes et cette rencontre promet d'être fort intéressante.

Les scolaires sont, généralement, la pépinière des meilleures équipes. Adroits, méthodiques, scientifiques dans leur jeu, et le plus souvent, rapides, ils mènent la partie à toute allure. Équipes légères et qui pratiquent naturellement le jeu ouvert. Telles nous avons jugé les équipes de l'École normale de Varzy au cours des années précédentes et nous avons lieu de supposer que celle de cette année maintiendra la tradition.

Nevers n'a pas encore vu notre équipe deux fois sur le terrain du Pré-Fleuri. De ce fait, également, nous devons nous attendre à un beau jeu, si nous en jugeons par la forme dans laquelle nous l'avons vu à l'entraînement.

Les Nivernais viendront nombreux, à cette réunion. Ils profiteront des derniers beaux jours de la saison pour apporter leur quote-part d'encouragement aux jeunes qui tiennent le sport leur plaisir favori.

L'entrée au terrain est fixée, pour aujourd'hui, à 1 fr. 50.

UNION SPORTIVE BLANZYNOISE

Aujourd'hui dimanche, 26 octobre, l'Union Sportive Blanzynoise jouera son troisième match de championnat contre Chalon. Le match des équipes premières aura lieu à Chalon ; les équipes secondes joueront à Blanzy, terrain de la Verrerie.

Coup d'envoie à 14 heures précises.

LE CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE DE RUGBY

Dijon (1) contre Chalon (1)

Le match des deux vieux rivaux bourguignons suscite dans la région un vif intérêt. Le Stade dijonnais, qui s'appelle il y a deux ans Racing-Club Bourguignon, n'arrive, cette année, comme particulièrement redoutable.

Batna, c'est à la dernière place qu'il devra prétendre. Gagnant, cela renvoie tout en jeu, et rien n'est perdu. Au contraire, les chances de notre doyen seront meilleures que jamais.

L'arbitrage de cette partie sensationalle a été confié à l'un de nos meilleurs arbitres français, M. Flitté, actuellement à Clermont-Ferrand.

UNION VELOCIPEDIQUE CHALONNAISE

En réunion générale, le comité de l'U. V. C. mis au point l'ordre des départs pour le handicapé d'aujourd'hui dimanche.

Le départ sera donné au bar des Ponts à 14 h. 30, par la Grande-Rue-Saint-Cosme, Glery, Buxy, les Ponts.

L'arrivée sera jugée au café Giraudet à Callornie, et nous sommes persuadés que si le temps le permet, un public nombreux viendra assister à la dernière épreuve cycliste de la saison.

Le premier prix est un objet d'art, offert par le Comité Chalonnaise des Sports. Onze autres prix, d'une valeur totale de 150 francs, viendront récompenser les suivants. En outre, une prime de dix francs sera donnée aux coureurs faisant le meilleur temps, à condition que celui de 1 h. 37, fait par Dumont, l'année dernière, soit battu ; au cas contraire, cette prime reviendra au meilleur temps des juniors débutants.

U. S. MARCIGNY CONTRE G. S. RICORGES

L'Union Sportive de Marcigny se déplacera, aujourd'hui dimanche, à Riom, pour y rencontrer le Club Sportif de cette localité. Sont convoqués en garde à 10 h. 15 : Laville, Meunier, Paul Tixier, Gauthier, Héritier (cp), Coquillat, Poyet, Roux, Thévenin, Carlier et Mallet. Remplaçants : Claveurs et Pronchery.

Espérons que notre équipe remportera contre les locaux une aussi splendide victoire que celle de dimanche battant La Paucaudière par 10 buts à 0.

32 AVIATION (1) CONTRE C. O. CREUSOT (1)

Cet après-midi se jouera au Parc des Sports, le match de rugby 32 d'aviation (1) contre Club Olympique Creusot (1). Les visiteurs nous annoncent leur toute première équipe, laquelle compte faire une bonne exhibition devant les puissants Creusotins qui sont néanmoins les favoris de cette rencontre amicale.

LE PRIX BUSSEMEY A MOULINS

La Société Vélocipédique Moulinoise organise, le 2 novembre prochain, une course cycliste dont le prix, 50 francs, sera donné au vainqueur. Prix Bussemey, sur le parcours suivant : Moulins, Villeneuve, Bagneux, Argonnes, Bourbon-l'Archambault, Saint-Menoux, Souvigny, Moulins, soit 60 km, environ.

Cinq prix récompenseront les vainqueurs : Au premier, 50 francs ; au second, 30 francs ; au troisième, 10 francs ; aux quatre-vingt et cinquième, 5 francs chacun. En outre, plusieurs prix spéciaux seront attribués à cette épreuve.

Le premier prix est offert par le coureur Bussemey, membre de la S. V. M.

Cette course est réservée aux coureurs de 8 et 9 catégories et débutants licenciés de l'U. V. F. Les engagements 2 francs par coureur et le numéro de la licence sont reçus jusqu'au 28 octobre, à 18 heures, par le secrétaire de la S. V. M., Café de Paris, place d'Arles, à Moulins.

La S. V. M. est heureuse de rappeler que cette course est organisée pour fêter les 22 victoires remportées au cours de la saison par le camarade Bussemey, dont voici le palmarès :

27 janvier à Vichy : Championnat de cross 20 km ; 26 mars à Moulins, grand prix de la S. V. M., 50 km ; 6 avril à Vichy, Brevet militaire des 50 km ; 27 avril à Moulins, Gén. de Pâques du V. C. M., 130 km ; 28 avril, à Souvigny, Régionale, 40 km ; 4 mai, à Cusset, Gussel-Thiers-Cusset, 90 km ; 11 mai, à Vichy, Championnat de fond de l'Allier, 100 km ; 18 mai, à Montluçon, Brevet militaire des 100 km ; 25 mai, à Moulins, Régionale, Avenue d'Orvilliers, 90 km ; 1er juin, à Cusset, Cusset-Thiers-Cusset, 90 km ; 29 juin, à Montluçon, Brevet militaire des 150 km ; 30 juin, à Brâssac-les-Mines, 10 km ; 13 juillet, à Gannat, Régionale, 90 km ; 28 juillet, à Moulins, Circuit Bordes-Cap, 70 km ; 3 août, à Messanges, Régionale, 75 km ; 11 août, à Auzon, Régionale, 55 km ; 15 août, à Bourg, Régionale, 80 km ; 18 août, à Vichy, Brevet 100 km ; 21 août, à Saint-Flour, Régionale, 75 km ; 14 septembre, à Pionsat, Internationale, 100 km ; 23 septembre, à Brâssac-les-Mines, Grand Prix favor, 100 km ; 29 septembre, à Brâssac-les-Mines, Internationale vitesse, 5 km.

AUJOURD'HUI, COURSE CYCLISTE A LA MACHINE

Rassemblement des coureurs à la mairie, aujourd'hui dimanche, à 12 h. 45, et distribution des dossards.

Le départ aura lieu route de la Chaume, à 13 h. 15.

Arrivée : place de l'Ancien-Marché.

L'itinéraire comprendra quatre fois le tour de l'île.

En plus des prix annoncés, primes à chaque tour.

EMPHY (1) CONTRE SAINT-LEGER (1)

Aujourd'hui dimanche, l'équipe première d'Emphy se rencontrera sur son terrain du Bois avec l'équipe correspondante de Saint-Léger. En match retour, Saint-Léger devrait difficilement triompher du match aller par 3 buts à 2. C'est donc une partie très disputée en perspective, attendu que les deux équipes sont de force sensiblement égale et voudront, à tout prix, remporter la victoire.

Le coup d'envoi sera donné, à 14 heures, par M. Audoux.

LIQUE DE BOURGOGNE D'ATHLETISME

La Ligue a décidé de classer en première catégorie les coureurs dont les noms suivent : Gallet, Pierre I, Pierre II, Chapuis I, Chapuis II, Rougemont I, Rougemont II, Commerçon, de Montéouze-les-Mines, Gauthier, Guérard, Jury, Delon, du Cretot, Lambert, de Dijon, Ménard, de Saint-Marcel.

La Ligue a fixé la date du 14 décembre pour la Coupe d'Encouragement dont elle confiera l'organisation à l'Union Club de Saint-Marcel. En dehors des prix fournis par le Club organisateur, la Ligue dispense une somme de 100 francs pour décerner l'épreuve.

**UNION SPORTIVE NIVERNNAISE (2) contre
École normale de Varzy**

Aujourd'hui, à 14 h. 30, aura lieu la rencontre de ces deux équipes et cette rencontre promet d'être fort intéressante.

Les scolaires sont, généralement, la pépinière des meilleures équipes. Adroits, méthodiques, scientifiques dans leur jeu, et le plus souvent, rapides, ils mènent la partie à toute allure. Équipes légères et qui pratiquent naturellement le jeu ouvert. Telles nous avons jugé les équipes de l'École normale de Varzy au cours des années précédentes et nous avons lieu de supposer que celle de cette année maintiendra la tradition.

Nevers n'a pas encore vu notre équipe deux fois sur le terrain du Pré-Fleuri. De ce fait, également, nous devons nous attendre à un beau jeu, si nous en jugeons par la forme dans laquelle nous l'avons vu à l'entraînement.

Les Nivernais viendront nombreux, à cette réunion. Ils profiteront des derniers beaux jours de la saison pour apporter leur quote-part d'encouragement aux jeunes qui tiennent le sport leur plaisir favori.

L'entrée au terrain est fixée, pour aujourd'hui, à 1 fr. 50.

Palmarès de la foire-concours d'automne de Nevers

BOVINS

1^{re} catégorie. — Veaux inscrits au Herd Book, nés au 1^{er} janvier 1923 : 1^{er} prix, une médaille argent et 100 francs, Centre zootechnique du Clos-Ry.

2^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés du 1^{er} novembre 1923 au 1^{er} mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent, 100 francs, Centre zootechnique du Clos-Ry ; 2^{re} prix, 75 francs, Centre zootechnique du Clos-Ry ; 3^{re} prix, 50 francs, Centre zootechnique du Clos-Ry ; 4^{re} prix, 50 francs, Centre zootechnique du Clos-Ry ; 5^{re} prix, 50 francs, Centre zootechnique du Clos-Ry ; 6^{re} prix, 50 francs, Centre zootechnique du Clos-Ry ; 7^{re} prix, 50 francs, Centre zootechnique du Clos-Ry ; 8^{re} prix, 50 francs, Centre zootechnique du Clos-Ry ; 9^{re} prix, 50 francs, Centre zootechnique du Clos-Ry.

3^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. A. Naudin, à Oulon ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 4^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges ; 5^{re} prix, M. Julien Beurrier, à Coulanges.

4^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges ; 4^{re} prix, 75 francs, M. Pasquet, à Beaujeu.

5^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

6^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

7^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

8^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

9^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

10^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

11^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

12^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

13^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

14^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

15^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

16^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

17^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

18^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 : 1^{er} prix, une médaille argent et 150 francs, M. Naudin, à Oulon ; 2^{re} prix, 100 francs, M. Pasquet, à Beaujeu ; 3^{re} prix, 75 francs, M. Gouzin et Soumer, à Coulanges.

19^{re} catégorie. — Veaux mâles inscrits au Herd Book, nés depuis le 2 mars 1924 :

Etude de M^{me} JAUBERT, notaire, à La Machine

SECONDE PUBLICATION

Subsané contracté par M^{me} Jaubert, notaire à La Machine, le 29 septembre 1924, enregistré à Decize, le 11 octobre 1924, folio 176, case 854, la Société des Ateliers Industriels du Centre, dont le siège social est à Paris, rue de Rambuteau, n° 124, a vendu à M^{me} Emilien Abel PICQ, boucher, demeurant à Clamecy, le fonds de commerce de marchand boucher et charcutier, exploité à La Machine, dans une maison située boulevard, communiquant la place, l'adossage, attaches, ainsi que le matériel en dépendant et le droit au bail des lieux où il s'exploite, avec entrée en joulance le 15 octobre 1924.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à La Machine, en l'étude de M^{me} Jaubert, notaire, dans les 10 jours au plus tard de la présente publication.

JAUBERT.

17.483

Etude de M^{me} BAYLE, notaire à Nevers.

A VENDRE A L'AMIABLE MAISON A NEVERS

rue Adam-Billaut, proche le n° 12, élevée sur belle cave, d'un rez-de-chaussée, comprenant grande remise et écurie ; et d'un premier étage, divisé en grandes pièces ; grenier au dessus ; escalier intérieur en pierre y accédant. Ce vaste immeuble peut être entièrement rendu en habitation.

Libre de location. S'adresser pour tous renseignements à M^{me} BAYLE, notaire.

17.854

Etude de M^{me} BOUILLOT, huissier à Dornes.

VENTE VOLONTAIRE

Par suite de cessation de culture

Le dimanche 9 novembre 1924, à une heure du soir, au domaine de l'Etang, commune de Cossaye. Vente aux enchères publiques.

D'UN MATERIEL AGRICOLE ET OBJETS

cl-à-près :

2 chariots (1 à beaux, 1 à cheval), 1 tomberaie à cheval, un corps de tomberaie, 1 vache à ressorts, 1 rouleau en fonte, 1 extirpateur, 2 herses, 2 charrières Brabant, dont un double, 14 sardeuses, 1 râteau-épandeur, 1 râteau-coupe, 4 fourches, 1 fourche à 2 branches, 1 râtelier, 4 fourches, 1 tâche, 1 palomier, 2 brancards, 1 râtelier, 3 chaînes, 3 jous garnis, 1 lot attaches, 1 petit harnais pour cheval, 2 colliers, 1 selle, fourreaux, guides, 3 surges, 1 châssis, 1 brouette, 1 verrat, 1 rouleau à pompe, 2 tables, 2 tables, 2 bâches, 4 chaises, une malle, 3 lanternes, pots à lard, verrerie, vassées, cuillers, fourchettes, 2 lits garnis, 1 lessiveuse, 1 cuistrière et ses tuyaux, deux seaux, poêles à tire, 12 sacs neufs, 24 torchons, bâches, corbeilles, pêches, fourches, pêches, outils divers, en culture et quantité d'autres.

Au comptant, 10 % en sus.

17.840

Etude de M^{me} SOULAT, notaire à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre).

VENTE MOBILIÈRE

Par cause de cessation de

Le dimanche 9 novembre 1924 à midi et demi, au Bois de Béard, commune de Saint-Parize-le-Châtel, au domaine de M. Chenu, et à sa requête.

Il sera procédé, par le ministère de M. Soulat, à la vente aux enchères publiques, des

BESTIAUX ET MATERIEL AGRICOLE

servis :

8 juments de trait, 1 cheval demisang de 5 ans, 10 vaches et 10 veaux de l'année, 8 génisses, 1 taureau de 2 ans et une truie avec 6 porcelets.

Vache, charrières, charrières, herses, râtelier, rouleau, harnais divers, lous, attaches en fer, arofia d'hiver, etc.

Au comptant, 10 % en sus.

17.445

Etude de M^{me} BERNARD, notaire à Colmery (Nièvre).

ADJUDICATION

Fixée au 31 octobre 1924, à 14 heures, à Châteauneuf-Val-de-Bargis, chez M. LECLERC, maître d'hôtel.

D'UNE GRANDE MAISON

à Châteauneuf, route de Prémeray, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, avec grenier au-dessus, comprenant cinq pièces au rez-de-chaussée et six pièces au premier étage.

Cour derrière, avec grange, deux écuries et jardin de 4 ares. Le tout clos de murs.

Jouissance immédiate pour la majeure partie.

17.576

Etude de M^{me} BELLICO, notaire à Lormes (Nièvre).

A VENDRE

En un seul lot par commissions cachetées à Lormes, en l'étude de M^{me} Bellico, notaire.

LES COUPES DE BOIS

N° 1, 2 et 3 des Pêcheries ; n° 1, 2, 3 et 8 des Tracantes ; n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 des Hauts Monts.

D'un seul tenant.

D'une contenance totale de : soixante-quatre hectares vingt-sept environ situées communes de Mouron et de Montreuil (Nièvre), à cinq kilomètres de la gare P. M. de Sury-les-Episy (ligne de Cercy à Clamecy), en bordure de la route d'Episy à Montreuil et de la rivière l'Yonne.

Les chênes abandonnés pourront produire environ 195 m³ mètres cube au 1/6 débit.

Facultés d'exploitation.

Expiration du délai de validité 23 février 1929.

S'adresser

Pour visiter à M. BLANDIN

particulier à Montreuil, ou à M. VIRLOGEUX,

8, rue du Rempart, à Nevers.

Pour tous renseignements, soit à M. VIRLOGEUX, soit à M. BELLICO, notaire.

17.841

Etude de M^{me} Gabriel PARENT, notaire à Lormes (Nièvre).

A VENDRE

Par adjudication volontaire

Le samedi 22 novembre 1924, à 14 heures.

A Lormes, en l'étude et par le ministère de M^{me} Parent.

GRANDE MAISON

Siége à Lormes, route d'Avallon. Pouvoir être habité pour gement ou servir au commerce.

Vastes dépendances, cour,

entrée en jouissance de suite.

Facultés de placement.

Pour tous renseignements,

à visiter, s'adresser au notaire.

17.854

Etude de M^{me} FOUILLET, avoué-avocat à Château-Chinon et à Moulins-Engilbert (Nièvre)

VENTE

Aux enchères publiques

Sur llicitation

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

DE LA PROPRIÉTÉ DE THARD

siège commune d'Ornay et par l'étude de Prépère (Nièvre)

Le samedi 8 novembre 1924, 2 heures après-midi.

En l'étude de M^{me} Thirault,

notaire à Moulins-Engilbert.

</